

DACP

REF : DACP2013033

Signataire : MB/MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEURS : Jean-François MONINO et Omar AIT-BOUALI

OBJET : Travaux de réhabilitation du terrain d'évolution Gabriel RABOT. Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subvention. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Le terrain d'évolution Gabriel RABOT est un des premiers équipements sportifs d'Aubervilliers.

Il y a plus d'une vingtaine d'années, il avait été réalisé suite à la demande d'un groupe de jeunes du quartier qui s'étaient mobilisés et qui avaient participé à toutes les étapes d'élaboration du projet. Cet espace est un lieu de vie pour les enfants et les jeunes. Il est très régulièrement utilisé par des jeunes et des jeunes adultes.

Malheureusement, la nature de son revêtement qui n'est pas adaptée à la pratique sportive, rend son utilisation délicate à l'origine de plusieurs accidents heureusement bénins.

Compte tenu de sa grande fréquentation, le remplacement du revêtement défectueux du terrain par un support synthétique devient essentiel.

L'engagement de Mme la Députée à travers une aide financière de 30 000 € au titre de sa réserve parlementaire dont elle se propose de faire bénéficier la ville pour la réhabilitation de la pelouse synthétique du terrain de sport Gabriel Rabot permettra d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et répondra aux attentes des jeunes de notre commune, qui depuis plusieurs années sollicitent la municipalité pour refaire ces terrains de jeux.

Le montant des travaux est estimé à 102 258,00€ TTC conformément au plan de financement prévisionnel annexé.

Ces travaux seront réalisés au moyen de prestations entrant dans le cadre des marchés dits des « baux communaux », ce qui nécessite d'engager une procédure spécifique.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de réhabilitation du terrain d'évolution Gabriel RABOT tel que définit ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013033

Signataire : MB/MC/ED

OBJET : Travaux de réhabilitation du terrain d'évolution Gabriel RABOT. Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération. Demande de subvention. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°2 réunie le 16 mai 2013 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de procéder, eu égard à son état de vétusté, à la réfection en pelouse en synthétique du terrain d'évolution Gabriel RABOT.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de réhabilitation du terrain d'évolution Gabriel RABOT tel que définit ci-dessus ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-annexé ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions pour cette opération auprès de tout organisme susceptible de pouvoir la financer et notamment auprès de l'État dans le cadre de la réserve parlementaire ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions qui régleront les modalités d'application des subventions.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué